



DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

CANTON DE BOLBEC

COMMUNE DE TANCARVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	11
- présents	8
- votants par procuration	2
- absents	3
- total des votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-trois septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Tancarville, convoqué le mardi dix-sept septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric RABBY-DEMAISON, Maire.

**Etaient présents :**

M. Frédéric RABBY-DEMAISON, Maire.

M. Olivier LOUVEL, M. Christophe LAPERT, Mme Pomeline MAILLARD, Adjoint.

M. Jean-Paul TORQUET, M. René LEROUX, Mme Séverine GESLOT, Mme Caroline TEMPIER, Conseillers municipaux.

**Etaient absents :**

Mme Céline FOURNIER, M. Hervé MONNIER, M. Guillaume BOIVIN Conseillers municipaux.

**Votant par procuration :**

Mme Céline FOURNIER donne pouvoir à M. Olivier LOUVEL.

M. Guillaume BOIVIN donne pouvoir à Mme Pomeline MAILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Olivier LOUVEL est nommé secrétaire à l'ouverture de séance.

1258

OL

# Ordre du jour

RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION POUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS PAR SEMAINE.....	3
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX MUNICIPAUX.....	3
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE FIXANT LES PRINCIPES DE COOPERATION ENTRE LES MEDIATHEQUES CAUX SEINE AGGLO ET LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE TANCARVILLE .....	3
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL OU DE FOURNITURES DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE .....	4
DEMANDE D'AVIS SUR LA DESAFFECTATION DU BATIMENT DE L'ECOLE MATERNELLE L'OISEAU LYRE .....	4
MODIFICATION DU MONTANT DU DROIT DE PLACE .....	5
REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DES FETES .....	5
COMMUNICATION DU MAIRE.....	6
QUESTIONS DIVERSES .....	6

RDF  
OL

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2024 et signature du feuillet de clôture de cette même séance par les élus présents.

### **Renouvellement de la dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours par semaine**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles D521-10 et D521-12.

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu la délibération D58/12/2017 relative à l'organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018.

Vu la délibération D51/09/2021 relative au renouvellement de la dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours par semaine.

Considérant que l'organisation dérogatoire du temps scolaire qui avait été accordée arrive à échéance.

Il est alors nécessaire que le Conseil municipal et le Conseil d'école se prononcent conjointement sur l'organisation du temps scolaire.

Vu le compte rendu du Conseil d'école, en date du 1er juillet 2024, approuvant le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal**

A l'unanimité des votants décide :

- De renouveler la dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours par semaine.
- De proposer au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme suit :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
Après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **Approbation et autorisation de signature d'une convention avec les associations communales pour la mise à disposition des locaux municipaux**

Considérant que la Commune de Tancarville permet aux associations communales l'utilisation de locaux communaux (salle polyvalente, salle des fêtes, grange,...) pour la pratique associative et sportive, à titre gracieux.

Considérant le souhait des élus de mettre en place une convention de mise à disposition des locaux municipaux, en ayant un seul modèle type qui sera adapté selon les activités proposées par les associations communales.

Considérant que ladite convention a pour objectif de définir les modalités de mise à disposition (jours, horaires et personnes présentes) des locaux municipaux et d'en fixer les conditions d'utilisation.

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal**

A l'unanimité des votants décide :

- D'approuver la convention avec les associations communales pour la mise à disposition des locaux municipaux, annexée à la délibération.
- De préciser que la convention entrera en vigueur dès sa date de notification.
- De préciser que la convention est conclue pour une durée d'un an et qu'elle est renouvelable expressément, par la commune, par période de 1 an.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenant, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **Approbation et autorisation de signature d'une convention opérationnelle fixant les principes de coopération entre les médiathèques Caux Seine agglo et la bibliothèque communale de Tancarville**

Considérant qu'en 2023, Caux Seine agglo a réalisé une rencontre entre les bibliothèques communales, dont la bibliothèque de Tancarville, et le service des médiathèques de Caux Seine agglo.

Considérant que cette dernière a permis de définir les règles de fonctionnement et les modalités d'un projet commun de territoire afin de renforcer l'accès à la culture et à la lecture publique pour l'ensemble des habitants du territoire de Caux Seine agglo.

RDF  
OL

Considérant que ce projet commun va permettre de mutualiser les ressources, d'organiser des événements culturels et éducatifs et de diversifier les services offerts par les médiathèques et les bibliothèques du territoire de Caux Seine agglo.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

A l'unanimité des votants décide :

- D'approuver la convention opérationnelle fixant les principes de coopération entre les médiathèques Caux Seine agglo et la bibliothèque commune de Tancarville, annexée à la délibération.
- De préciser que la convention est valable pour la période du 1er août 2024 au 31 décembre 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

**Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de matériel ou de fournitures dans le cadre du plan communal de sauvegarde**

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, la commune de Tancarville souhaite pouvoir solliciter des prestataires lors de la gestion d'une crise majeure.

Considérant que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour prendre en charge la population lors d'un événement exceptionnel présentant un risque sur la commune.

Considérant que pour faire face à cette situation, du matériel ou des fournitures pourront être sollicités auprès des commerces, sociétés ou entreprises de secteur.

Considérant que les prestations doivent être rémunérées aux commerçants, sociétés ou entreprises dès lors que le service est rendu.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

A l'unanimité des votants décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition de matériel ou de fournitures dans le cadre du plan communal de sauvegarde, annexée à la délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.
- De préciser que la rémunération du commerçant, de la société ou de l'entreprise se fera sur présentation d'une facture et dans un délai de 30 jours par mandat administratif.

**Demande d'avis sur la désaffectation du bâtiment de l'école maternelle l'Oiseau Lyre**

Monsieur le Maire expose que les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Marie Lebreton ont permis de regrouper l'école maternelle au sein de l'école élémentaire.

Considérant que ce regroupement forme le groupe scolaire Marie Lebreton depuis le 2 septembre 2024.

Considérant le transfert des élèves de l'école l'Oiseau Lyre vers le groupe scolaire Marie Lebreton à la rentrée scolaire 2024/2025, le bâtiment et le terrain de l'école l'Oiseau Lyre n'ayant alors plus d'utilité scolaire.

Considérant que la commune est propriétaire d'un bien immobilier, qui était affecté entièrement à l'enseignement scolaire (classes de maternelle) et que celui-ci n'est plus occupé depuis la rentrée scolaire 2024/2025.

Considérant que depuis ce transfert d'élèves, permettant de regrouper sur un même site les élèves en cycle 1, 2 et 3, ce bien, destiné au service public de l'enseignement, n'est plus nécessaire à son bon fonctionnement.

Considérant qu'en préalable à une nouvelle affectation, le Conseil Municipal doit se conformer aux dispositions de la procédure de désaffectation de locaux scolaires et recueillir l'avis du Représentant de l'Etat, lequel à son tour, sollicite celui de l'Inspecteur d'Académie.

Considérant que lorsque l'avis sera connu, le Conseil municipal pourra délibérer sur la désaffectation et le déclassement de cet ensemble immobilier ainsi que sur le nouvel usage auquel il sera destiné.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

A l'unanimité des votants décide :

- De solliciter Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime afin qu'il émette un avis sur la désaffectation de l'école l'Oiseau Lyre, sis 11 route de Saint Romain.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

*PDF OL*

### Modification du montant du droit de place

Considérant les délibérations D15/06/2020 et D02/02/2023 relatives à l'instauration d'un droit de place. Considérant que la refacturation de la consommation d'énergie, mentionnée dans lesdites délibérations, est prohibée par la loi.

Il est alors nécessaire de modifier le montant du droit de place.

#### Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal

A l'unanimité des votants décide :

- De modifier le droit de place à 10€ mensuel sans refacturation de la consommation d'énergie.
- De faire les modifications nécessaires dans le règlement intérieur du marché hebdomadaire et dans la convention d'occupation temporaire du domaine public, dont les modèles types sont annexés à la délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

### Révision des tarifs de la salle polyvalente et de la salle des fêtes

Considérant les tarifs communaux actuels :

SERVICES	COÛT
Salle Polyvalente Formule 1 (samedi) sans vaisselle	330€ + 170€ pour les extérieurs
Salle Polyvalente Formule 2 (Week-end) sans vaisselle	580€ + 170€ pour les extérieurs
Salle Polyvalente Formule 3 (Vin d'honneur) sans vaisselle	285€ + 170€ pour les extérieurs
Salle Polyvalente Formule 1 avec vaisselle	
< 50 personnes	380€ + 170€ pour les extérieurs
51 à 100 personnes	430€ + 170€ pour les extérieurs
101 à 150 personnes	480€ + 170€ pour les extérieurs
151 à 200 personnes	530€ + 170€ pour les extérieurs
Salle Polyvalente Formule 2 avec vaisselle	
< 50 personnes	630€ + 170€ pour les extérieurs
51 à 100 personnes	680€ + 170€ pour les extérieurs
101 à 150 personnes	730€ + 170€ pour les extérieurs
151 à 200 personnes	780€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 1 (samedi) sans vaisselle	230€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 2 (week-end) sans vaisselle	330€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 3 (vin d'honneur) sans vaisselle	200€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 1 avec vaisselle	
< 50 personnes	250€ + 170€ pour les extérieurs
51 à 100 personnes	270€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 2 avec vaisselle	
< 50 personnes	350€ + 170€ pour les extérieurs
51 à 100 personnes	370€ + 170€ pour les extérieurs
Remise des clefs de la salle polyvalente ou de la salle des fêtes le vendredi soir	50€ + Prix de la formule choisie

Considérant le souhait des élus d'augmenter les tarifs de chaque formule de location de 50€ et de mettre à disposition la salle polyvalente ou la salle des fêtes dès le vendredi soir, quel que soit la formule choisie.

#### Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal

A l'unanimité des votants décide :

- De réviser les tarifs de la salle polyvalente et de la salle des fêtes comme suit :

SERVICES	COÛT
Salle Polyvalente Formule 1 (samedi) sans vaisselle	380€ + 170€ pour les extérieurs
Salle Polyvalente Formule 2 (Week-end) sans vaisselle	630€ + 170€ pour les extérieurs
Salle Polyvalente Formule 3 (Vin d'honneur) sans vaisselle	335€ + 170€ pour les extérieurs
Salle Polyvalente Formule 1 avec vaisselle	
< 50 personnes	430€ + 170€ pour les extérieurs
51 à 100 personnes	480€ + 170€ pour les extérieurs
101 à 150 personnes	530€ + 170€ pour les extérieurs
151 à 200 personnes	580€ + 170€ pour les extérieurs

Salle Polyvalente Formule 2 avec vaisselle < 50 personnes 51 à 100 personnes 101 à 150 personnes 151 à 200 personnes	680€ + 170€ pour les extérieurs 730€ + 170€ pour les extérieurs 780€ + 170€ pour les extérieurs 830€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 1 (samedi) sans vaisselle	280€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 2 (week-end) sans vaisselle	380€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 3 (vin d'honneur) sans vaisselle	250€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 1 avec vaisselle < 50 personnes 51 à 100 personnes	300€ + 170€ pour les extérieurs 320€ + 170€ pour les extérieurs
Salle des fêtes Formule 2 avec vaisselle < 50 personnes 51 à 100 personnes	400€ + 170€ pour les extérieurs 420€ + 170€ pour les extérieurs
Remise des clés de la salle des fêtes ou de la salle polyvalente le vendredi soir	Suppression de l'option

- D'appliquer ces tarifs à compter du 1er octobre 2024 (pour toutes nouvelles locations).
- De préciser que la remise des clefs se fera obligatoirement le vendredi soir entre 18h et 19h.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications de tarifs dans les règlements intérieurs de la salle polyvalente et de la salle des fêtes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

#### Communication du Maire

- Marquage de deux passages piétons : Suite aux travaux de changement de la canalisation d'eau potable Route de Saint Romain, le marquage de deux passages piétons est à refaire. Celui-ci sera réalisé dans le courant du mois d'octobre.
- Rentrée scolaire : La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Quelques petits réglages doivent encore être faits dans les nouveaux locaux.
- Travaux de la falaise : Les travaux de confortement de la falaise sont terminés.

#### Questions diverses

-

Séance levée à 18 h 50

**Le Maire,**  
**Frédéric RABBY-DEMAISON**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Olivier LOUVEL**